



CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 9 juin 2021

Le 9 juin deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2021, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Claude ROYOUX, Maire.

Présents :

M. ROYOUX Claude, Maire.

Mmes : DESPLAT Julie STEPHAN Caroline, BULOT Jennifer, BLANDEAU Karine, FLORIT Karine, BONNET-NJAMKEPO Laurence, MECHIN Corine, LESOURD Marie-Pierre.

MM. : TERRIET Bernard, DUTAILLY Martial, DESITTER Hervé, VERDIER Jean-François, ROUXEL François (en visio), LE RAY Dominique, BAISIER Claude, HARENGER Sébastien, NICOLAS Guy.

Absente excusée :

Mme ORTEGA Laëtitia donne pouvoir à M. DESITTER Hervé.

Mr DUTAILLY est élu secrétaire de séance. La séance est ouverte à 18h30.

2021 / 32 – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre d'une campagne d'équipement en matériel des services techniques, la mairie a besoin d'acquérir une remorque.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'EPN au titre des fonds de concours afin d'obtenir une subvention :

Le montant s'élève à 2 075.00 € HT (Devis présenté par l'entreprise Eurotrac à RETHEL).

Voté à l'unanimité.

2021 / 33 – CONVENTION VOIRIE AVEC EPN

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec EPN (Evreux Portes de Normandie) de prestation de services voirie et propreté.

Voté à l'unanimité.

ACHAT DE TERRAINS ROUTE DE LIGNEROLLES AUX MOTTEUX

Délibération reportée.

2021 / 34 – DURÉE D'AMORTISSEMENT

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L2321-2, 28° du CGCT et de l'Instruction M14 Tome 1, les communes sont tenues d'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée maximale de :

- a) 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
- b) Entre 1 et 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'amortir sur 15 ans les subventions d'équipement versées au titre des investissements du SIEGE.

Le total des mandats 2020 à amortir est de 10 780,62 € soit 719 € par an sur 15 ans.

Voté à l'unanimité.

2021 / 35 – DECISION MODIFICATIVE

Afin de mettre en application le délai d'amortissement voté, la commune doit abonder les comptes concernés et procéder comme suit :

- Fonctionnement / dépenses / chapitre 023 : - 719 €
- Fonctionnement / dépenses / chapitre 042 / compte 6811 : + 719 €
- Investissement / recettes / chapitre 021 : - 719 €
- Investissement / recettes / chapitre 040 / compte 28041512 : + 719 €

Voté à l'unanimité.

DIVERS

- 1) Elections – Rappel Planning et organisation,
- 2) Demande d'emplacement pour la vente de fruits et légumes,
- 3) Communication (trimestriels),
- 4) Val Leger (enfouissement lignes électriques),
- 5) Caméras vidéo protection,
- 6) Terrain borné route de Lignerolles (branchement sauvage),
- 7) Vente d'un terrain à l'usine,
- 8) Achat d'une voiture à l'EPN,
- 9) Equipement numérique des écoles,
- 10) Convention cantine,
- 11) Devenir de la propriété au centre bourg,
- 12) Déchetterie mobile.

La séance est levée à 19h45.